

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Indemnisation-des-enfants-des-disparus-argentins>

Indemnisation des enfants des disparus argentins

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Plan Condor - Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 5 août 2004

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

El Correo, 5 août 2004

Le congrès argentin a adopté une loi pour indemniser les enfants nés en captivité de parents disparus ou de détenus politiques pendant la dictature au pouvoir de 1976 à 1983. Le projet de loi avait été adopté en avril par la chambre des députés. Son adoption mercredi par le Sénat en a fait une loi définitive, qui prend en compte également les enfants mineurs détenus avec leurs parents.

La nouvelle loi indemniserà à hauteur de 23.670 dollars les enfants des personnes disparues ou des détenus politiques, avec une augmentation de 50% si la victime a souffert de lésions graves durant son internement, et de 100% si elle en est morte.

Si l'enfant a de plus subi un changement de son identité, l'indemnisation sera de 74.666 dollars.

Le nombre de cas prouvés d'enfants nés en captivité en raison des convictions politiques de leurs parents est de 270, selon de précédentes études officielles. Pour le moment la substitution d'identité a été confirmée dans 320 cas, il est probable que ce chiffre augmente à la suite des enquêtes en cours. Selon la présidente de l'association, Estela Barnes de Carlotto, 73 ans, "au total, 500 enfants ont été volés pendant la dictature".